

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL CONSTructor VIA INTERNET

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI

La Société FS2i, qui exerce une activité de développement logiciel, propose l'utilisation en ligne d'une application « CONSTructor », hébergée sur ses serveurs et accessible via l'adresse *http://www.logitram.com*

Cette application est une calculatrice métier multi fabricants capable de générer des quantitatifs à partir d'ouvrages composés d'articles enregistrés dans sa base de données.

Le logiciel « CONSTructor » permet d'établir des quantitatifs au ratio basés sur les métrés saisis.

La mise en œuvre du logiciel ne permet nullement la mise en relation directe de l'utilisateur final et des sociétés fabricantes.

Ce logiciel permet moyennant le paiement d'une redevance, d'accéder, via le réseau internet aux serveurs sur lesquels l'application est hébergée et d'en faire un usage conforme aux dispositions du présent contrat.

Le client a souhaité pouvoir bénéficier de cet accès et de l'utilisation du logiciel susvisé dans les conditions définies ci-dessous.

IL EST DONC ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

Article 1 : Définitions

L'Internet, ou réseau internet, est un Réseau informatique mondial constitué d'un ensemble de réseaux nationaux, régionaux et privés qui sont reliés par le protocole de communication TCP/IP et qui coopèrent dans le but d'offrir une interface unique à leurs utilisateurs, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers.

L'intranet est un réseau de télécommunication informatique utilisé à l'intérieur d'une entreprise ou de toute autre entité organisationnelle utilisant les techniques de communication d'Internet (IP, serveurs HTTP).

Le Web ou world wide web (ou encore la toile) est un système hypertexte public fonctionnant sur Internet qui permet de consulter, avec un navigateur, des pages accessibles sur des sites.

L'hypertexte est un système de renvois contenant des nœuds liés entre eux par des hyperliens permettant de passer automatiquement d'un nœud à un autre.

L'ordinateur client est une station de travail informatique équipés de logiciels relatifs aux différents types de demandes qui vont être envoyées, comme par exemple un navigateur web, un logiciel client pour le World wide web.

Le logiciel est composé d'un ou plusieurs fichiers tels que des programmes, des scripts, des bibliothèques logicielles, des fichiers de configuration, des fichiers de données, des documents électroniques ou du code source, indépendamment de tout support matériel, et ce conformément aux dispositions de l'article L 111-3 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le site web est un ensemble de pages Web hyperliées entre elles et mises en ligne à une adresse Web.

L'E-mail ou courriel : document informatique saisi, envoyé ou consulté en direct ou en différé par l'intermédiaire d'un réseau.

L'utilisateur final est la personne physique ou morale qui va utiliser ledit logiciel en vertu du présent contrat.

Les identifiants constituent les informations permettant à l'utilisateur final de s'identifier auprès du service. Ils désignent le nom d'utilisateur (login) et le mot de passe (password) communiqués par la Société FS2i après abonnement.

Les données sont les informations, publications et de manière générale les données de la base dont l'utilisation est l'objet du présent contrat, sur la partie du site web consultables uniquement pour les personnes inscrites au service.

Article 2 : Objet du contrat

Le présent contrat est un contrat de fourniture d'application hébergée par lequel la Société FS2i concède un droit d'utilisation des applications et logiciels qu'elle héberge à l'utilisateur moyennant le paiement d'une redevance.

Le présent contrat a pour objet la fourniture des services liés à cet usage en mode hébergé sous forme d'abonnement et selon les conditions du contrat conformément aux dispositions de l'article L 122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le présent contrat définit

- Les droits concédés à l'utilisateur final par la Société FS2i,
- Les conditions d'accès et d'utilisation du logiciel par l'utilisateur final.

La Société FS2i consent à l'utilisateur qui l'accepte :

- Un droit d'accès aux serveurs de la Société FS2i dans les conditions ci-après définies
- Un droit d'utilisation finale du logiciel dans les conditions ci-après définies

Ces droits sont consentis sous réserve du respect des termes et conditions du présent contrat et notamment de l'intégralité des sommes dues par l'utilisateur final.

L'utilisateur final déclare être informé de l'ensemble des fonctionnalités proposées au jour de la signature du présent contrat étant entendu que les outils proposés peuvent être amenés à évoluer par l'ajout de nouvelles fonctionnalités dont le contenu et le planning de mise en ligne sont sous la seule responsabilité de la Société FS2i.

L'utilisateur final reconnaît avoir été pleinement informé du matériel informatique nécessaire pour une utilisation optimale du logiciel, objet du présent contrat. Etant précisé, et ce dont le client a été parfaitement informé que le présent contrat ne comprend nullement la fourniture du matériel informatique.

L'accès au logiciel nécessite un micro-ordinateur lui permettant d'accéder au réseau Internet, d'une connexion Internet à 512 Kbits/s au minimum, et d'un navigateur récent acceptant les cookies.

Les droits d'accès et d'utilisation visés ci-dessus sont concédés à titre non exclusif et ne sont pas transmissibles à l'utilisateur, étant précisé que la licence concédée ne bénéficie qu'à un seul utilisateur.

Article 3 : Accès au logiciel en ligne

La Société FS2i accorde à l'utilisateur final un droit d'accès via le réseau Internet au logiciel, objet du présent contrat.

L'utilisateur final utilisera seul ce droit d'accès.

Dès notification, par voie postale ou par messagerie électronique, à la Société FS2i de la souscription du présent contrat, l'utilisateur final pourra se connecter à tout moment : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les dimanches et jours fériés afin d'accéder à l'ensemble des fonctionnalités du logiciel de la Société FS2i.

L'accès peut s'effectuer à partir de tout ordinateur connecté au réseau Internet au moyen des identifiants fournis à l'utilisateur final.

Le service peut être occasionnellement interrompu par des pannes ou momentanément suspendu en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs de la Société FS2i.

En cas de force majeure ou, plus généralement de survenance de tout événement extérieur à la Société FS2i, la responsabilité de cette dernière ne pourra nullement être recherchée du fait de l'interruption ou de la suspension du service pour maintenance.

Article 4 : Droit d'utilisation du logiciel CONSTRUCTOR

La Société FS2i consent à l'utilisateur final le droit d'utiliser, sans aucune limite autre que celles définies dans le présent contrat le logiciel CONSTRUCTOR.

L'utilisateur final déclare et reconnaît avoir pris connaissance des spécifications techniques et des fonctionnalités du logiciel et qu'il dispose des compétences suffisantes pour l'utiliser dans les meilleures conditions.

L'accès au logiciel se fait au moyen d'un identifiant attribué à l'utilisateur et d'un mot de passe. Ces derniers devront être communiqués lors de chaque connexion aux serveurs de la Société FS2i.

L'identifiant et le mot de passe seront communiqués par la Société FS2i à l'utilisateur final par e-mail. Ils ne pourront être changés que sur demande de l'utilisateur final ou à l'initiative de la Société FS2i.

En cas de perte de son identifiant et/ou de son mot de passe, l'utilisateur final s'engage à en informer dans les meilleurs délais la Société FS2i. L'utilisateur final pourra récupérer ces derniers par messagerie électronique en utilisant l'adresse de courriel communiquée lors de l'inscription aux services.

Les parties conviennent que la communication en ligne des identifiants vaut preuve de l'identité de l'utilisateur et a valeur de signature électronique conformément à l'article 1316-4 du Code Civil.

L'utilisateur final reconnaît donc être le responsable entier et exclusif de son identifiant et de son mot de passe. Il supportera seul les conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation par des tiers qui auraient connaissance de ceux-ci.

Article 5 : Prix et modalités de paiement

5.1

Les prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de l'abonnement. Ils s'entendent toujours TTC. Il est précisé que le coût de l'abonnement ne comprend pas le coût des

télécommunications et d'accès au réseau Internet permettant l'utilisation du logiciel qui restent à la charge de l'utilisateur final.

5.2

Le paiement du prix se fera soit :

Par prélèvement sur le compte bancaire de l'utilisateur final.

Par carte bancaire via le système de paiement en ligne sécurisé de Paybox.

Pour permettre le paiement par prélèvement, l'utilisateur final devra fournir une autorisation de prélèvement et un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)

Article 6 : Durée

Le présent contrat prendra effet au jour de la souscription du service par l'utilisateur final et ce pour une durée indéterminée.

Article 7 : Obligations de l'Utilisateur final

L'utilisateur final bénéficie sur le logiciel d'un droit non exclusif d'utilisation du logiciel hébergé par la Société FS2i et mis à sa disposition, ce qui exclut formellement de :

- Reproduire de façon permanente ou provisoire les logiciels, applications et utilitaires mises à sa disposition en tout ou partie par tout moyen et sous toute forme, y compris à l'occasion du chargement, de l'affichage, de l'exécution ou du stockage du logiciel,
- Traduire, adapter, arranger ou modifier les logiciels, applications et utilitaires, de les exporter, de les fusionner avec d'autres applications informatiques,
- Effectuer une quelconque copie de tout ou partie des logiciels, applications et utilitaires,
- Modifier, notamment en décompilant, altérer, adapter, notamment en traduisant, arranger et plus généralement modifier tout ou partie des logiciels, applications et utilitaires.

L'utilisateur s'engage à

- N'utiliser les informations concernant les produits cités que pour ses besoins propres,
- Ne pas développer ou commercialiser les logiciels, applications et utilitaires, objet du présent contrat ou des produits susceptibles de le concurrencer,
- Ne pas entraver ou perturber les services et les serveurs de la Société FS2i et à se conformer aux conditions requises, aux procédures, aux règles générales qui lui sont communiquées pour la bonne mise en œuvre du logiciel,
- Ne pas divulguer par quelque moyen que ce soit les identifiants lui permettant d'accéder aux logiciels, applications, et utilitaires, objet du présent contrat.

Article 8 : Obligations de la Société FS2i

La Société FS2i s'engage à

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la permanence, la continuité des services qu'elle propose,
- A intervenir avec diligence en cas de panne de ses serveurs rendant impossible l'utilisation du logiciel hébergé.

La Société FS2i se réserve le droit d'effectuer toute modification sur le logiciel pour corriger les éventuelles erreurs de programmation ou, au besoin, pour lui permettre d'être utilisé conformément à sa destination.

Article 9 : Limitation de garantie

La Société FS2i s'emploie à sécuriser l'accès et l'utilisation du logiciel en tenant compte des protocoles, conformément aux usages de l'internet.

La Société FS2i garantit la conformité du logiciel aux spécifications.

La Société FS2i ne saurait engager sa responsabilité concernant les données des fabricants exploitées par le logiciel.

Les résultats du calculateur sont donnés à titre indicatif et ne constitue qu'une approche globale théorique. Il ne s'agit nullement d'une étude technique. Ni la Société FS2i, ni les fabricants ne peuvent être tenus responsables des écarts quantitatifs dus aux spécificités et à la réalisation du chantier.

Ainsi, l'utilisateur final est seul responsable de l'utilisation faite du logiciel.

La Société FS2i ne pourra être tenue du fait d'une obligation expresse ou tacite comme civilement responsable envers l'utilisateur final de quelconques dommages directs ou indirects découlant de ce que les résultats obtenus ne sont justes, pertinents, exhaustifs, actuels, fiables et/ou adaptés.

La Société FS2i ne saurait être tenue responsable de la destruction accidentelle des données de l'utilisateur ou de tiers conservées sur ses serveurs. Il appartient donc à l'utilisateur final de prendre toutes mesures pour protéger et/ou conserver les résultats obtenus par une copie en local sur son ordinateur.

La Société FS2i ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect de quelque nature que ce soit résultant de l'impossibilité d'utiliser le logiciel.

Article 10 : Résiliation

Chaque partie pourra résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

Tout manquement grave d'une partie à l'une quelconque des obligations mises à sa charge par le présent contrat, non réparé dans un délai de 30 (trente) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, ouvre droit pour l'autre partie de se prévaloir unilatéralement de la résiliation de plein droit du présent contrat, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

Par la présente clause, les parties entendent expressément pouvoir mettre en œuvre par exception aux dispositions des articles 1184 et suivants du Code Civil une telle résiliation extrajudiciaire du présent contrat en lieu et place de sa résolution judiciaire.

Après la résiliation, l'utilisateur ne pourra plus avoir accès aux données qui seront automatiquement supprimées par la Société FS2i.

Article 11 : Informatique et Liberté

Les données concernant l'utilisateur contenues par le présent contrat pourront faire l'objet d'un traitement informatisé par la Société FS2i.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, la Société FS2i s'engage, notamment, à procéder le cas échéant aux déclarations des traitements automatisés de données à caractère personnel dont elle a la charge de respecter les prescriptions légales portant sur l'emploi de ces fichiers

L'utilisateur final dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification. Pour exercer ce droit, il suffit de prendre contact avec le Service Relations Clients de la société.

Article 12 : Dispositions générales

12.1

Les parties reconnaissent que le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substitue à toute offre, disposition, ou accords antérieurs écrits ou verbaux.

12.2

Aucun document postérieur, aucune modification du contrat quelle qu'en soit la forme ne produira d'effet entre les parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé par elles.

12.3

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

12.4

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Article 13 : Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation. En cas de rédaction du présent contrat en plusieurs langues ou traduction, seule la version française fera foi.

Article 14 : Clause de médiation

Les contestations, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient naître à l'occasion du présent contrat seront, préalablement à toute action juridictionnelle ou arbitrale, obligatoirement soumises à une médiation.

Article 15 - Clause attributive de compétence :

Tous les litiges à naître du présent contrat ou à son occasion seront soumis aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de PARIS.